

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 86 (1994)

Artikel: Résolutions du congrès ordinaire de l'USS, Montreux, 3-5 novembre 1994
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386483>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

correspondant aux effectifs des membres.

Ce serait là une perspective d'avenir raisonnable pour notre secrétariat communautaire. Pour la réaliser, il faudrait en fait seulement que tous les «intéressé(e)s» le veuillent, que l'on trouve des locaux adéquats, et que nous bannissons l'habitude de penser «par compartiments cloisonnés». Car, comme nous l'affirmons toujours avec conviction: «*Unis, nous sommes forts!*».

Résolutions du Congrès ordinaire de l'USS, Montreux, 3-5 novembre 1994

Ci-après, vous trouverez le texte définitif de toutes les résolutions prises par la dernier Congrès ordinaire de l'USS. Lors de ce congrès, des Textes d'orientation ont également été adoptés. Ils seront publiés séparément dans un prochain numéro de la série «Documentation de l'USS». (réd.)

Pour un commerce mondial au service des travailleuses et des travailleurs

Destinée à lancer la libéralisation du commerce mondial après la Deuxième Guerre mondiale, la Charte de La Havane se fondait sur l'idée d'un commerce mondial satisfaisant à certaines exigences de caractère social. Malheureusement elle n'eut jamais d'effet juridique. Le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) qui en reprit les fonctions, «oublia» que, derrière chaque activité économique, on trouve des êtres humains au travail et que c'est à eux que ces activités économiques doivent finalement profiter. Contrairement à l'Union européenne (UE), dont le Traité de Rome signé en 1957 aspire au bien-être de toutes et tous par le biais du progrès social, les pères du GATT ont été et sont restés indifférents à ce que le commerce international se traduise en bien-être dont des syndicats puissants feraient profiter les travailleuses et les travailleurs

ou, au contraire, qu'il serve, conjugué à la concurrence accrue provoquée par lui, de prétexte pour faire pression sur les conditions de travail.

Cette indifférence est dangereuse. Dans les années trente, elle a conduit tout droit à la catastrophe, lorsque chaque pays et chaque entreprise a essayé de se créer, sur le plan international, des avantages concurrentiels en dévalorisant sa monnaie ou en baissant massivement les salaires – des avantages qui, parce que tout le monde voulait les obtenir, finirent pas s'annuler mutuellement.

L'Union syndicale suisse (USS) exige que, étant donné le renforcement de la concurrence dans le commerce mondial, les gouvernements se mettent d'accord sur un minimum de normes du travail, afin de garantir que le développement du commerce débouche sur l'amélioration des conditions sociales. La théorie de politique commerciale, qui consiste à prétendre que ces améliorations se produisent automatiquement peu à peu, est erronée. Aucun automatisme n'existe entre augmentation des exportations et amélioration des salaires et des conditions de travail. Certes, l'augmentation des exportations crée des conditions permettant certaines améliorations – mais seuls les syndicats, par le biais des négociations salariales, ou éventuellement les gouvernements, via des lois sur le travail, peuvent assurer que le développement du commerce impliquera effectivement un relèvement du niveau de vie des salariés.

D'entente avec la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), l'USS demande que la libéralisation du commerce soit juridiquement liée au respect de certaines normes du travail, telles que les a définies l'Organisation internationale du tra-

vail (OIT) et que les ont reconnues la plupart des Etats. Ces normes minimales concernent le droit de créer des syndicats et de mener des négociations collectives, ainsi que l'interdiction du travail des enfants, de toute discrimination et du travail forcé.

Nous exigeons du Conseil fédéral qu'il se déclare clairement favorable, et de manière univoque, à ce que de telles normes minimales du travail deviennent nécessairement partie intégrante de la politique internationale du commerce, et qu'il s'engage activement au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour leur respect.

Afin d'apparaître crédible vis-à-vis de l'extérieur, le Conseil fédéral doit proposer sans délai aux Chambres fédérales la ratification de toutes les conventions de l'OIT qui sont appelées à faire partie de la nouvelle clause sociale et que la Suisse n'a pas encore reconnues. Cela concerne la Convention 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective, ainsi que la Convention 138 sur le travail des enfants, c'est-à-dire l'âge minimum des personnes au travail.

Pour une adhésion rapide à l'Union européenne

L'Union syndicale suisse fut la première grande organisation politique à s'engager, en 1990 déjà à l'occasion de son Congrès d'Interlaken, en faveur de l'adhésion de la Suisse à la Communauté européenne (CE). Ses délégué(e)s ont alors reconnu dans la CE la force qui allait façonner le paysage politique, économique, social et culturel de l'Europe de demain. Le Congrès a estimé que la Suisse ne peut

jouer un rôle actif dans ce processus si elle se tient à l'écart de l'Union européenne (UE).

L'USS a approuvé la participation de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE), y voyant une étape vers l'intégration européenne. Nous avons alors mis en garde contre l'illusion des négociations bilatérales et signalé que la voie solitaire risquait de se traduire par une pression sur les conditions de travail.

Aujourd'hui, les deux craintes exprimées à l'époque tendent à se confirmer; en effet, deux ans après le rejet de l'EEE en votation populaire le 6 décembre 1992, les négociations bilatérales n'ont même pas encore démarré et, vu l'interdépendance des différents dossiers, leur ouverture se révèle si complexe que l'on ne saurait escompter des résultats tangibles dans des délais raisonnables. L'«establishment» économique libéral de la Suisse a déjà pris son parti de la voie solitaire et s'emploie, sous prétexte de l'effritement des avantages concurrentiels de la Suisse, à bloquer tout progrès social, voire à faire reculer le social. Pour qui considère les choses de la sorte, le riche pays qu'est la Suisse ne peut se payer des acquis sociaux qui vont de soi dans le droit européen, comme l'assurance-maternité par exemple.

Il n'est guère possible de quantifier les retombées économiques de la non-participation de la Suisse à l'EEE, bien qu'elles soient manifestes: la Suisse est exclue de la communauté de recherche mise sur pied par l'UE, les jeunes Suisses ne participent pas à la libre circulation des personnes et les produits suisses se heurtent à de nombreux obstacles administratifs aux frontières de l'UE.

Le capital suisse s'adapte aux circonstances et s'expatrie, si besoin est: les investissements directs des grandes

entreprises à l'étranger sont d'ores et déjà supérieurs aux investissements en Suisse. Ne dit-on pas que le capital n'a pas de patrie? Il n'en va cependant pas de même des travailleuses et travailleurs en Suisse. Etant donné l'absence de libre circulation, leur sort dépend entièrement de la sauvegarde du site industriel suisse!

Le Congrès de l'USS de Montreux invite le Conseil fédéral à ne pas rester dans une expectative paralysante, indigne d'un Etat souverain. Plus la Suisse attend, plus il lui en coûtera pour appartenir à l'UE. Il est déjà assez regrettable que, de par la décision négative du peuple au sujet de l'EEE, un pays on ne peut plus familiarisé, comme la Suisse, avec la démocratie et le fédéralisme, s'exclue d'emblée de l'importante Conférence gouvernementale de l'UE de 1996 sur les futures institutions de l'Europe. Nous ne pouvons accepter plus longtemps une telle politique de tâtonnement.

Nous appelons le Conseil fédéral à réactiver sa demande d'adhésion à l'UE. Une campagne d'information de grande envergure devra renseigner la population suisse sur les inconvénients politiques et économiques toujours plus nombreux qui résultent de l'isolement de la Suisse sur le continent européen.

Parallèlement à sa candidature, le Conseil fédéral devra s'atteler aux obligations législatives grâce auxquelles on pourra maintenir les acquis démocratiques et sociaux de la Suisse lors de son entrée dans l'UE.

Voici quelles sont nos revendications en la matière:

- 1. Dans le but de défendre les droits populaires, il faut introduire le référendum constructif (référendum partiel) sur le plan de la loi et la motion populaire lorsque certaines compétences actuelles de législatifs et du souverain sont transférées à des exécutifs.*

2. *Afin que les conditions des travail locales et en usage dans une branche soient respectées, il faut faciliter la déclaration d'extension des CCT, donner aux cantons la compétence d'édicter des salaires minimaux locaux ou usuels dans une branche, et interdire que la main-d'œuvre d'entreprises domiciliées à l'étranger mais travaillant en Suisse fasse l'objet d'un dumping social.*
3. *Pour le personnel des douanes, il faut redéfinir la mission de ses membres d'une manière qui soit porteuse d'avenir. Cette nouvelle définition devra tenir compte de l'important savoir-faire de l'administration des douanes et non seulement conserver, mais aussi développer encore plus le haut niveau de formation existant. L'objectif doit être de confier les actuelles tâches et celles qui sont remplies de façon insuffisante, ou ne le sont pas du tout, aux spécialistes de l'administration des douanes, ainsi que de combler toute lacune provoquée par la disparition d'activités à ce jour spécifiques aux douanes. Dans ce cadre, nous considérons que la participation et l'information du personnel des douanes et de ses fédérations va de soi.*

■ Touche pas à mon AVS!

L'Union syndicale suisse (USS) s'opposera à toute tentative d'assainir les finances fédérales sur le dos des personnes âgées.

Après l'échec pitoyable d'une première tentative qui consistait à refuser l'indexation des rentes, le Conseil fédéral essaie à nouveau, mais de manière beaucoup plus grave encore, d'économiser aux frais des retraité(e)s. Il propose en effet au Parlement de modifier la loi sur l'AVS en abolissant l'indice mixte. Les rentes ne seraient

adaptées qu'au renchérissement, et non plus au moins partiellement à l'évolution des salaires comme c'est le cas à ce jour. De plus, le renchérissement ne serait plus compensé qu'en cas d'augmentation supérieure à quatre pour cent depuis la dernière adaptation des rentes.

L'USS rejette clairement et explicitement cette mesure d'économie. Elle considère que l'abolition de l'indice mixte viole clairement la Constitution fédérale. Cette dernière stipule que les rentes AVS doivent assurer la couverture des besoins vitaux. Ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui et le serait encore moins avec l'abolition de l'indice mixte. Dès que la récession aura pris fin et que les salaires se remettront à monter, la situation des retraité(e)s se dégradera toujours plus par rapport à celle des salarié(e)s. L'AVS et la Confédération pourront économiser des milliards de francs aux frais des personnes âgées. C'est là un violent démantèlement social.

L'abolition de l'indice mixte affaiblirait sensiblement le pilier le plus important de la prévoyance vieillesse. Toujours plus de personnes âgées tomberaient dans le besoin ou deviendraient dépendantes des prestations complémentaires. De plus, le deuxième pilier, qui fonctionne de manière nettement moins efficace que le premier et offre une protection insuffisante à un nombre important de personnes âgées, devrait être renforcé au détriment du premier.

Si les Chambres fédérales suivent l'intention du Conseil fédéral d'abolir l'indice mixte, l'USS n'hésitera pas à recourir à tous les moyens politiques pour empêcher ce démantèlement social.

Dans la série des mesures envisagées, le Conseil fédéral n'hésite pas, en effet, à préconiser la suppression

du quart de rente dans l'assurance-invalidité, pas plus qu'il n'hésite à réduire les subventions aux institutions qui accueillent des personnes invalides. Le Conseil fédéral se borne à chiffrer le montant des économies réalisées par la suppression de ces prestations sociales. L'USS relève, elle, la gravité de la décision de supprimer le quart de rente.

Les mesures envisagées par le Conseil fédéral visent le premier pilier de la sécurité sociale. L'USS combattra ce démantèlement social, tout particulièrement en défendant son initiative pour un renforcement de l'AVS et de l'AI.

L'USS se prononce sur la situation des finances fédérales

*Ne cédon pas à l'hystérie et refusons les
coupes dans les dépenses sociales*

Ce qui met en danger la cohésion sociale de la Suisse, de même que l'évolution économique de notre pays, c'est beaucoup moins l'importance des déficits publics que leur dramatisation irresponsable, comme le font aujourd'hui systématiquement les partis bourgeois. En agissant de la sorte, leur but est de créer un climat qui permet, en recourant au droit d'urgence, de couper court à toute discussion politique sensée et d'éliminer au grand galop d'importants acquis sociaux.

C'est une telle tentative qu'a faite le Conseil fédéral en annonçant que les rentes AVS ne seraient, à l'avenir, adaptées qu'au renchérissement (via l'abolition de l'indice mixte) et non plus, partiellement, à l'évolution des

salaires comme c'est le cas à ce jour. Ce faisant, le Conseil fédéral prépare le terrain à un démantèlement social continu. Chaque année, l'augmentation des rentes sera d'un demi-pourcent de moins qu'actuellement. C'est pourquoi elles se trouveront toujours plus en retard sur l'évolution des salaires. En dix années, ce mécanisme réduira les rentes de cinq pour cent. Grâce à cela, l'AVS et la Confédération économiseront des milliards de francs sur le dos des retraité(e)s. L'AVS ne sera plus en mesure de remplir son mandat constitutionnel, à savoir de couvrir les besoins vitaux. Qui veut imposer de pareilles mesures a tout intérêt à dramatiser la situation financière.

Or, il ne se justifie pas de peindre le diable sur la muraille. Après une récession extraordinairement longue, comme celle dont nous sortons, il est inévitable que les déficits enregistrés soient importants. En période de crise, les dépenses publiques augmentent nettement plus rapidement que la croissance économique, alors que les recettes restent en retrait par rapport à l'évolution économique. Aujourd'hui, les déficits d'origine conjoncturelle représentent plus de trois milliards de francs. Ils disparaîtront dès que la croissance économique annuelle augmentera de plus de deux pour cent. Après des récessions, les taux de croissance sont habituellement supérieurs à deux pour cent. Si la politique monétaire n'est pas trop restrictive et empêche de nouvelles surévaluations du franc suisse par rapport aux monnaies européennes, il est fort probable que l'on connaisse une croissance de cet ordre.

En Suisse, les déficits structurels publics, que l'on ne peut imputer aux difficultés économiques, n'ont plus aug-

menté depuis 1991. Cela montre que la politique d'économie menée durant la récession a déjà produit ses effets. En ce qui concerne la Confédération, le déficit structurel se monte à près de trois milliards de francs. Il s'agit d'une ancienne charge qui provient de la dernière relance conjoncturelle et prouve que le Parlement prend des décisions peu tournées vers l'avenir, s'il agit de manière improvisée. Les importantes recettes enregistrées à l'époque uniquement grâce à une conjoncture particulièrement bonne, ont servi alors à nouveau de prétexte pour augmenter les dépenses; cela, contre la volonté du Conseil fédéral et sans qu'il ait été argumenté quant au fond. Aujourd'hui, l'on assiste au même phénomène, mais avec des signes précurseurs inverses: étant donné la récession, on veut en toute hâte, via le droit d'urgence, économiser au mauvais endroit.

Les déficits structurels doivent être éliminés ces prochaines années. Sans procéder à aucun démantèlement social, on peut économiser en matière de défense nationale, au chapitre du perfectionnisme exagéré qui caractérise la construction des routes et dans une politique agricole dont le fonctionnement ne satisfait pas aux critères économiques et qui se révèle bureaucratique. Si la volonté politique est absente et que perdurent d'antiques coutumes, il faut alors s'assurer certaines recettes supplémentaires. C'est dans ce sens que l'Union syndicale suisse (USS) soutient l'augmentation prévue des taxes sur les carburants, pour autant que l'on élargisse simultanément leur champ d'affectation et qu'une partie des recettes puisse servir au financement d'investissements dans les transports publics. Mais il n'y a pas de raisons de politique financière

ou économiques de recourir au droit d'urgence. Au contraire, l'année prochaine, suite à l'introduction de la TVA et à l'augmentation, prévue pour le 1er avril, des cotisations à l'assurance-chômage, les salarié(e)s perdront déjà plus de trois milliards de francs de pouvoir d'achat. Augmenter plus encore les recettes ou diminuer encore plus les dépenses, cela pourrait mettre sérieusement en danger la reprise conjoncturelle. C'est pourquoi les déficits ne doivent pas être éliminés du jour au lendemain, mais sur une durée de quatre à cinq ans.

C'est pourquoi l'USS demande aux Chambres fédérales de revoir la programme d'assainissement du Conseil fédéral et de renoncer aussi bien au droit d'urgence qu'à des mesures qui seraient prises au détriment de l'AVS, des invalides (suppression du quart de rente AI) et des chômeuses et chômeurs. L'abolition de l'indice mixte en ce qui concerne l'AVS remet en question les objectifs de l'assurance sociale qui a le mieux fait ses preuves et qui s'est révélée la plus efficace. La suppression du quart de rente AI provoquera une augmentation du nombre des demi-rentes, alors que l'introduction des cinq jours de carence au détriment des chômeuses et des chômeurs remet en cause un compromis élaboré par les partenaires sociaux en vue de créer une assurance-chômage tournée vers l'avenir. Parce que nous avons intérêt à long terme à disposer de pouvoirs publics efficaces et porteurs d'avenir, d'un Etat social apte à remplir ses fonctions et à obtenir une régression rapide du chômage, l'USS demande au Parlement d'adopter un train de mesures d'assainissement qui ne menace pas la reprise économique, ne mette pas en question les fondements de l'Etat social et ne renforce pas l'exclusion des sans-emploi.

Les mesures d'assainissement doivent certes avoir pour but de remettre aux générations futures un Etat susceptible d'agir en toute franchise et sans être entravé par le poids de la dette. Nous n'avons en effet pas le droit de leur laisser pour héritage et pour résultat d'une politique d'économie erronée, une situation où les emplois font défaut et où les hauts coûts du chômage s'ajoutent à la condition d'indigence des retraité(e)s et des invalides.

Pour le maintien des Services publics

SEV, Fédération suisse des chemi- nists

Les CFF mettent en cause les lignes régionales dans les régions périphériques; ils concentrent le trafic des marchandises sur les lignes principales. Les PTT, entre autres mesures, invitent les communes les plus isolées à payer pour conserver leur bureau de poste; ils vont augmenter massivement les taxes de distribution des journaux, plus particulièrement la presse associative. La Confédération, elle, réduit de manière drastique ses subventions aux entreprises de transport public, transférant ainsi sur les cantons et les communes ses tâches de service public; de plus, elle planifie jusqu'à l'an 2000 la suppression de 16 000 emplois dans la fonction publique (CFF + PTT + administration centrale). Evidemment ces suppressions touchent déjà et toucheront le plus fortement les régions décentralisées.

L'USS dénonce vigoureusement cette dégradation du service public fédéral, dérive pernicieuse qui met en

cause le lien confédéral, base de notre Etat.

Le Congrès de l'USS se déclare solidaire avec les travailleuses et les travailleurs de l'imprimerie en grève

Les délégué(e)s du Congrès de l'USS se déclarent solidaires avec les collègues de l'imprimerie aujourd'hui en grève. Les patrons de l'industrie graphique ont largement franchi les limites du tolérable. Avec arrogance et irresponsabilité, ils se sont lancés dans un vaste mouvement de démantèlement social et de baisse des salaires. Ils ont cru que ce programme leur permettrait de maximiser leurs bénéfices. Aujourd'hui cependant, les syndicats de la branche graphique leur donnent la juste réponse. Qui veut dédaigneusement se donner des grands airs et écraser socialement les travailleuses et les travailleurs doit être ramené à la réalité. Le Congrès de l'USS exige des patrons de l'industrie graphique qu'ils renoncent enfin à ce programme de furia antisociale. La grève d'avertissement d'aujourd'hui est un signal à l'intention des associations patronales des autres branches: partout où elles prôneront un tel démantèlement social, elle devront faire face à des syndicats déterminés à se battre, par la grève si nécessaire.

